

# Le Montierois

AOÛT - SEPTEMBRE 2020

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : [mairiemontiers@wanadoo.fr](mailto:mairiemontiers@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-montiers.fr/>

Grange cathédrale,  
démontée sur la propriété  
de « la bergerie » à  
Montiers et remontée à  
l'identique sur la ferme du  
clos des logettes.



## **Informations sur les activités de la Mairie**



Depuis le 2<sup>ème</sup> tour des élections du 28 juin dernier, le conseil municipal s'est déjà réuni à deux reprises les 4 et 24 juillet 2020.

Lors de la séance du 04 juillet, après installation du conseil municipal, les élus ont procédé, comme vous le savez déjà, à l'élection du Maire et des adjoints mais

aussi aux nominations des délégués des organismes de regroupement et formation des commissions communales.

**Ont ainsi été désignés Délégués aux organismes de regroupement :**

**Syndicat scolaire des hirondelles**

Titulaires : Thierry DELEGLISE et Catherine VINCENT

Suppléantes : Virginie LARSONNIER et Julie DENEUFBOURG

**SEZEO** : Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise

Titulaire : Catherine VINCENT

Suppléant : Thierry DELEGLISE

**ADICO** : Association pour le Développement et l'Innovation numérique des collectivités

Titulaire : Julie DENEUFBOURG

**ADTO** : Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise

Titulaire : Virginie LARSONNIER

Suppléant : Thierry DELEGLISE

**CNAS** : Comité National d'Action Sociale

Déléguée élue : Catherine VINCENT

Déléguée agent : Marie George HUSAK

**CCPP** : Communauté de Communes du Plateau Picard

Le Maire de droit : Xavier DENEUFBOURG

Suppléante : 1<sup>ère</sup> adjointe, Virginie LARSONNIER

**Commission ouverture des plis :**

Titulaires : Catherine VINCENT, Virginie LARSONNIER, Julie DENEUFBOURG

Suppléants : Thierry DELEGLISE, Marie DROOP, Jean-Claude FOUBERT

**Commission urbanisme**

Titulaires : Virginie LARSONNIER, Julie DENEUFBOURG, Marie DROOP, Thierry DELEGLISE, Catherine VINCENT

Suppléants : Denise RIDARD, Jean-Claude FOUBERT, Françoise FRENAUX, Anne-Sophie GOVART, Nicolas LUCAS.

**Sur le vote des taxes locales** : Le Maire a proposé de ne pas augmenter les taxes locales. Sur les 11 membres présents, 5 ont voté Contre.

**Lors de la séance du 24 juillet**, étaient présents : Xavier DENEUFBOURG, Virginie LARSONNIER, Catherine VINCENT, Julie DENEUFBOURG (1 procuration de Marie DROOP), Thierry DELEGLISE, Jean Claude FOUBERT (1 procuration

d'Anne-Sophie GODARD) et Françoise FRENAUX (1 procuration de Denise RIDARD).

En préambule, Monsieur FOUBERT a fait part de son désaccord sur le procès-verbal de la réunion du 4 juillet car il y est mentionné, sur certains points, des votes « contre » alors qu'il souhaitait voir figurer un « refus de vote ».

• **Sur le vote du budget de fonctionnement**, 6 voix se sont exprimées « pour » et 4 en faveur d'une « abstention » au motif qu'il est sollicité des éclaircissements sur les états financiers du comité des fêtes pourtant doté de sa propre personnalité juridique. En réponse, il a été indiqué que cette demande serait transmise au comité des fêtes pour instruction.

• **Sur le Colis de fin d'année des seniors** : Une discussion s'est engagée entre les membres du Conseil au sujet d'une augmentation de la valeur du colis. Au terme de celle-ci, il a été décidé de passer la valeur du colis de 35€ à 38€. 6 voix se sont exprimées « pour » et 4 en faveur d'une « abstention ».

• **Sur la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)** : Une liste composée de 24 contribuables du village et extérieurs au village est proposée dans laquelle le directeur régional/départemental des finances publiques par tirage au sort, désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, 6 voix se sont exprimées « pour » et 4 en faveur d'une « abstention ».

• **Sur les autres points, votés à l'unanimité :**

- ✓ la fermeture des classes de Montiers, la procédure de désaffectation des bâtiments a été lancée et une réflexion est en cours sur une réhabilitation,
- ✓ la validation du règlement intérieur du SIRS des Hirondelles (école),
- ✓ le budget investissement,
- ✓ le transport en taxi des personnes âgées,
- ✓ les aides à la scolarité qui s'appliquent aux lycéens et apprentis ayant un salaire ne dépassant pas 40 % du SMIC ainsi que pour les familles résidant sur la commune de Montiers imposables ou non imposables, dans les conditions suivantes :
  - Foyer avec 1 enfant scolarisé : 50,00 €
  - Foyer avec 2 enfants scolarisés : 70,00 €
  - Foyer avec 3 enfants scolarisés : 80,00 €
  - Apprentis : 50,00

**Au titre des Questions diverses** : Françoise FRENAUX a demandé si du raticide et des cailloux pour les chemins avaient pu être budgétés. Il a été répondu par l'affirmative à cette question.

Depuis le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales, et la désignation des élus pour représenter la commune auprès du RPC, trois réunions se sont déjà déroulées. La première en date du 15 juillet a permis d'installer le bureau et d'élire le Président : Thomas LESUEUR (La Neuville-Roy) et les 2 vices présidents : Philippe LE CAM (Wacquemoulin) et Pamela CRAPPIER (Léglantiers). Lors de ces réunions, trois représentants de Montiers étaient présents (les deux titulaires et une suppléante).

Il sera proposé, entre **le 22 et le 29 août**, une visite du RPC par petits groupes. Les enfants et les parents pourront ainsi découvrir les lieux avant la rentrée du 2 septembre. Un lien pour procéder aux inscriptions sera communiqué aux intéressés.

L'inauguration du RPC aura lieu le **samedi 5 septembre 2020 à 14h30**. Compte tenu de la situation sanitaire, l'organisation de cet évènement demandera certaines précautions qui seront communiquées ultérieurement par le syndicat scolaire.

## Informations sur la vie communale



### ○ Cérémonie du 14 juillet :



Un dépôt de gerbe a été organisé à l'occasion de la Fête Nationale.

Merci à nos fidèles porte-drapeaux.

- **Assainissement** :

A ce jour, la Communauté de Communes négocie toujours avec l'agence de l'eau pour la prise en compte du report des travaux portant sur le raccordement au réseau d'assainissement collectif permettant le déclenchement des subventions.

- **Signalisation** :



Le panneau indiquant l'entrée du village de Montiers en arrivant de La Neuville-Roy a été dérobé au début du mois de mars. Les démarches destinées à son remplacement ont rapidement été déclenchées. Compte tenu du contexte sanitaire, celui-ci a pu être réinstallé par la D.D.T (Direction Départementale de l'Équipement) le 16 juillet dernier.

- **Stade : Abri et Aire de jeux** :



L'abri situé sur le stade de Montiers avait fait l'objet de dégradations sévères durant le confinement. La commune a donc investi la somme de 270 € pour la remise en état de l'abri dès le 16 juin (coût hors main d'œuvre).

L'agent communal y a passé de nombreuses heures.

***Veillons ensemble à ce que cet abri reste propre !***

Dans la continuité, le toboggan ne respectant plus les normes et très peu utilisé a été démonté.

- **Opération « Tranquillité vacances »** :

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? Avant de partir, vous avez la possibilité de signaler votre départ en vacances à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de vérifier l'état des accès et dissuader les éventuels cambrioleurs.

La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (document en ligne sur :

[https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite\)](https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite)

Celui-ci vous permettra d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

○ **Rentrée des classes :**

La rentrée des classes s'effectuera le **1<sup>er</sup> septembre 2020** au RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) « Les Hirondelles » à La Neuville-Roy. Il s'agira de la première rentrée en un seul lieu pour les 265 élèves inscrits au Regroupement. Le déménagement des classes de Montiers a pu se faire au début du mois de juillet. Le ramassage scolaire s'effectuera aux heures communiquées par le syndicat scolaire, matin, midi et soir, **sur la place du village.**



** ATTENTION**: Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à l'inscription de votre enfant sur le site [oise-mobilité.fr](https://oise-mobilité.fr). Même si l'inscription est gratuite, elle est obligatoire pour utiliser le service de ramassage mis en place par la Région

Cette inscription est à réaliser à l'adresse suivante :  
<https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

○ **Rappel des Horaires de tontes de vos pelouses :**



Par arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 : du Lundi au Vendredi : 8h-12h et 13h30-19h30 / Le Samedi : 9h-12h et 15h-19h / Dimanche et jours fériés : 10h- 12h.

○ **Brûlage des déchets verts :**

Pour rappel, il est strictement **interdit** tout au long de l'année (branches, tontes de gazon...)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**50 KG**

DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS  
ÉMETTENT AUTANT  
DE PARTICULES QUE

**9 800 KM**

PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL  
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,

**37 900 KM**

POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE  
**42 000 DÉCÈS**

PRÉMATURÉS PAR AN  
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION  
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX  
**PARTICULES**

**FINES PM 2,5**

PRODUITES PAR  
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme  
« un air pur pour l'Europe »)

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



### LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



**Attention** : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal)

### o Chemins du tour du village

**Rappel** : Les véhicules à moteur sont invités à ne pas emprunter les chemins du tour du village.

### o Stationnement cimetière



Un stationnement réservé aux usagers du cimetière est matérialisé rue de l'église. Il a également pour but de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Cet emplacement ne doit en aucun cas être utilisé par les riverains dans les autres cas.

### o Action citoyenne, désherber devant chez soi



Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides sur le domaine public. Bien que l'agent communal se charge au mieux de cette tâche qui représente une charge conséquente, les riverains sont invités, dans la mesure de leurs possibilités, d'assurer l'entretien régulier devant leur habitation.

Réalisez une belle action citoyenne en nettoyant votre pas de porte, le long de vos clôtures ou de vos murs.

Conseil utile pour réaliser son désherbant naturel : 1 kg de sel à dissoudre dans 2 litres d'eau, puis 3 litres de vinaigre blanc.

## COMITE DES FETES

### ○ Fête du village - 29, 30 et 31 août

La fête du village se déroulera comme d'habitude sur la place des fêtes. Compte tenu des contraintes sanitaires toujours en vigueur, il n'y aura malheureusement pas de spectacle ni de repas cette année. Seule la buvette sera assurée dans le respect des règles sanitaires.

Les enfants jusqu'à 11 ans, sont invités à venir retirer une enveloppe nominative à leur attention auprès de la buvette à partir du 29 août. Celle-ci, offerte par le comité des fêtes, contiendra des tickets pour participer aux attractions et divertissements.

Merci à Romain Deflin pour cette magnifique photo des coquelicots et de Montiers dans ce superbe couché de soleil. N'hésitez pas à nous envoyer les vôtres.

